Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande

Herausgeber: Adolphe Henn

Band: 3 (1896)

Heft: 15

Artikel: Un théoricien oublié : François Demoz

Autor: Brenet, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068467

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GAZETTE MUSICALE

DE LA SUISSE ROMANDE

III. ANNÉE 8 Octobre 1896.



UN THÉORICIEN OUBLIÉ

François Demoz.

A plupart des dictionnaires et des encyclopédies modernes continuent d'accorder à « l'abbé Demotz de la Salle » une notice biographique généralement calquée sur les recueils antérieurs. Né, disent-ils, à Rumilly, et par conséquent Savoisien de naissance, il appartenait comme prêtre au diocèse de Genève, partie française. Ce petit fait suffira peut-être à attirer un moment l'attention de nos lecteurs sur ce musicien oublié dont les ambitions très vastes ne visaient à rien moins qu'à renouveler entièrement la notation de la musique et du plain-chant. Réformer la notation et réformer l'orthographe, ont été le plus souvent le rêve de ceux qui ne composent ni n'écrivent; il n'appartient point à la volonté d'un seul de hâter ni d'arrêter des transformations lentes et continues, amenées sans secousses par la nécessité d'adapter une expression nouvelle aux nouvelles pensées de chaque génération; on compte cependant par centaines les essais inutiles produits, au prix de grands efforts et de lourds sacrifices, par des inventeurs plus ou moins ingénieux, mais toujours convaincus. Demoz, comme bien d'autres, y consuma ses forces; il réussit à persuader quelques savants de l'excellence de son système, éprouva de la part de plusieurs une opposition qui acheva de mettre pour un moment sa personnalité en évidence, et il mourut assez tôt pour ne point assister

au discrédit total de l'invention à laquelle il attachait tant de prix.

Ce fut en 1726 que Demoz⁴, sous un modeste anonymat, soumit à l'examen de l'Académie des Sciences son « nouveau système de chant », ou plus exactement de notation pour le plain-chant; la savante compagnie nomma pour l'étudier deux commissaires, de Mairan et de Maupertuis, qui n'étaient à proprement parler musiciens ni l'un ni l'autre, mais mathématiciens, astronomes ou géomètres; ils jugèrent « que la méthode proposée pouvait avoir lieu pour le plain-chant, et que les caractères inventés seraient vraisemblablement plus commodes que beaucoup d'autres qu'on pourrait imaginer ». Fontenelle, secrétaire perpétuel, signa le 6 juin 1726 ce certificat peu compromettant, et Demoz le joignit par la suite à ses publications, en l'intitulant, selon l'usage, « Approbation de l'Académie des Sciences. » Le Mercure de France du même mois fit une annonce de la « nouvelle manière de noter la musique de M. Demoz », et sous la date du 12 juillet 1726, fut accordé au musicien un privilège du roi pour l'impression de livres de plain-chant, notés selon son nouveau système.

Le *Bréviaire romain* parut le premier, en un épais volume in-12, qui comprenait

¹ Il est nécessaire de noter ici que dans tous ses ouvrages, le nom de notre auteur est constamment orthographié, Demoz, soit au titre, soit au privilège de chaque volume; la même version (une fois ou deux altérée sous la forme Demos), se maintient dans les brochures et les articles imprimés de son vivant, puis dans les Essais de La Borde, publiés en 1780, et dans le Dictionnaire des musiciens, de Choron et Fayolle, qui date de 1810; elle est seule employée dans les pièces des archives départementales de l'Ain, qui le concernent. — La biographie Michaud, et la Biographie des musiciens, de Fétis, commencent seulement en notre siècle à l'appeler Demotz de la Salle, et sont copiées par les recueils postérieurs.

une méthode explicative. Demoz supprimait la portée et se servait pour tous les sons d'un signe unique, sorte de petit trait, terminé par un gros point à l'une de ses extrémités; l'inclinaison variée de ce signe, sa position horizontale, diagonale ou verticale, avec le point en haut ou en bas, à gauche ou à droite, désignait les degrés successifs de la gammediatonique. Dans «l'octave moyenne», le point était rond, dans « l'octave haute » il était carré et attaché au trait par un de ses angles; dans « l'octave basse » il était encore carré, mais posé à plat. Le trait recevait à son autre extrémité un crochet pour exprimer la valeur de la brève, et un plus petit trait transversal pour la longue; le dièse, le bémol et le bécarre de la notation usuelle étaient conservés pour indiquer les accidents. Les notes s'intercalaient entre les syllabes du texte, et sur la même ligne que les caractères. Tout cela était combiné en vue de faciliter aux enfants et aux fidèles une étude rapide du chant religieux catholique à l'unisson. Demoz, dans la préface de sa Méthode de plain-chant, disait avoir fait l'expérience de son système avant de le publier, et il insistait sur l'approbation de l'Académie, « que toute la France sait n'approuver jamais que les découvertes très utiles ». Il fallait posséder les propres yeux de l'inventeur pour trouver si décisif le diplôme banal dont nous avons cité les termes.

A peine divulgué, le système souleva d'assez vives critiques, et Demoz se crut obligé de publier l'année d'après, pour le défendre, une sorte d'apologie, où il s'efforçait de prouver, premièrement, « les difficultés du chant selon les anciens systèmes », secondement, « la facilité du chant », selon sa nouvelle méthode; il insistait aussi sur les avantages de son invention au point de vue religieux, car en vulgarisant la prière chantée, elle devait porter le peuple à la dévotion; et enfin, aux dernières pages, il reproduisait une série de lettres approbatives obtenues de quelques maîtres de chapelle de Paris: Guillery, Campra, La Croix, Clerambault, Cottais et Lallouette.

Quelque peu grisé par le succès apparent de ses volumes, Demoz entreprit d'étendre l'application de sa nouvelle notation à la musique moderne; mais ce qui avait pu représenter les contours très simples de la mélodie liturgique chantée à l'unisson, ne pouvait suffire à différencier les formes infiniment variées de la composition harmonique. Demoz fut donc obligé d'ajouter de nouveaux signes à ceux qu'il avait d'abord imaginés; au lieu de trois octaves, il en admit cinq; il inventa des combinaisons de traits et de crochets pour distinguer sept valeurs de notes; il dut trouver autant de signes pour les silences, et emprunter aux maîtres de chant quelques-unes des figures dont ils se servaient pour l'indication des agréments; il conserva les accidents, ainsi que les chiffres usuels de la basse continue, et il disposa le tout de son mieux dans une Méthode de musique selon un nouveau système très court, très facile et très sûr, qu'il dédia en 1728 à Marie Leczinska, depuis trois ans reine de France. « Heureux, disait-il dans l'épître dédicatoire, si une méthode que j'ai rendue claire et aisée, pouvoit estre choisie pour contribuer à l'éducation des princesses que vous avez données à la France, et des princes dont elle espère que le ciel la favorisera!»

En dehors des parties spécialement consacrées à son système de notation, le volume contient plus d'un passage curieux. Dans la préface, une première tirade à l'éloge de la musique: « La musique forme toutes ses parties mélodieuses de chantz figurez, qui par le mélange régulier et l'agréable variation des sons de la Voix humaine, ou des instruments propres à l'harmonie, font goûter à l'homme depuis son enfance jusques à sa dernière vieillesse, et même aux animaux irraisonnables, un plaisir innocent, charmant et légitime, et lequel ne devient criminel et nuisible, qu'autant qu'il en fait un mauvais ou pernicieux usage. »

Un peu plus loin, Demoz parle en vers:

La Musique a mille charmes, On voit partout son effet, Rien ne lui cause d'alarmes, Rome aime son art parfait. A présent, pour bien l'apprendre, Il ne faut que quelques mois Nul ne sçauroit s'y méprendre Des yeux, des mains, ni des doigts.

Puis il entre dans le vif de son sujet, et donne aux personnes qui trouveraient des objections à faire à son système l'adresse de : « M. Lorrain, Dombiste, demeurant au Roi François, à la porte Saint Michel, qui répondra à leurs difficultés ». Cette ressource nous manque et il faut nous contenter des définitions de Demoz; elles sont d'ailleurs classées et numérotées, accompagnées de figures, embellies par tous les charmes d'un style imagé. L'énumération des valeurs est faite en ces termes: « La note ronde décrit le délassement et le repos; la blanche indique la démarche; la noire la marche; la croche la marche légère; la double croche la course; la triple croche la vélocité véhémente ou la vitesse rapide et précipitée; et la quadruple croche l'impétuosité ou l'activité extrême et disparaissante. » - Pour les signes de silences, il y a un tableau avec cette légende : « Le grand bâton dort; le demi-bâton sommeille; la pause se tranquillise; la demi-pause écoute; le soupir respire; le demi-soupir se tait; le quart de soupir halète; le demi-quart de soupir perd haleine; le seizième de soupir suffoque. »

Quelquefois il arrive à l'inventif auteur de s'égarer dans ses définitions, voire dans l'orthographe des termes musicaux; il embrouille les mots violon seul avec le terme alors très nouveau de violoncelle, et il écrit : « Ce que c'est que Violon Sel : lorsqu'un dessus de violon, ou la haute-contre de symphonie, fait, tient, joue ou exprime seul la partie de bassecontinue, pour accompagner une voix supérieure ou de dessus, on le nomme Violon Sel, terme descendu de deux mots italiens que voici, Violino Solo. »

Nos lecteurs sont édifiés sur le style et sur la science du brave prêtre savoisien. Pendant deux ans, les volumes mensuels du Mercure de France furent parsemés d'annonces de ses ouvrages, de Réflexions, de Lettres et de Réponses occasionnées par eux. En 1729 le plus rude coup fut porté à son système par

Sébastien de Brossard, l'un des hommes les plus versés de ce temps dans la théorie et l'histoire artistique. Sollicité directement de donner son avis, Brossard rédigea et fit imprimer une Lettre en forme de dissertation à M. Demoz, dans laquelle il posait et développait trois points: «1° que votre invention n'est pas si nouvelle que peut-être vous le pensez; 2º que votre méthode est du moins autant, pour ne pas dire plus embarrassante que l'ancienne, reçue et pratiquée depuis six ou sept siècles; 3º qu'elle peut être utile à quelques particuliers qui n'en sçavent point d'autre, mais qu'elle est fort inutile et fort incommode à beaucoup d'autres, et même à charge au public, par rapport à la pratique générale. » Et les arguments abondaient à l'appui. Brossard énumérait à Demoz les auteurs qui avaient avant lui tenté de supprimer la portée, Burmeister, Sauveur, Souhaitty, et lui-même Brossard; car dans sa jeunesse il avait aussi prétendu se poser en réformateur, et les sages avis de l'ingénieur Morland l'avaient arrêté à temps sur la voie des entreprises inutiles. La critique était vive ensuite des « figures bigearres, pour ne pas dire grotesques », imaginées par Demoz; et sur le troisième point, il n'était pas moins facile à Brossard de prouver que le nouveau système, loin de remplacer du jour au lendemain la pratique universelle, ne serait jamais qu'un « objet de curiosité dans les cabinets et bibliothèques de quelques collectionneurs»; si par extraordinaire les évêques, ou le pape, venaient à ordonner pour le plainchant l'adoption de cette notation, il faudrait « supprimer et déchirer, ou du moins envoyer chez l'épicier ou chez les beurrières une infinité de beaux livres, tant manuscrits qu'imprimés qui sont dans toutes les églises, qui ont coûté des sommes immenses, tant pour les faire écrire à la main, que pour les faire imprimer; qui souvent, et pour la plupart, sont ornés de grandes lettres, de vignettes, d'images en miniatures d'une beauté et d'un travail exquis, il faudrait supprimer tout cela pour mettre en leur place des livres remplis de pieds de mouches, pour ne pas dire de

figures ridicules, qui choquent et effarouchent continuellement la vue... »

Non seulement le pape et les prélats ne songeaient guère à patronner le système de Demoz, mais encore, ainsi que l'a fait remarquer La Borde⁴, aucune chance de succès ne pouvait lui rester, dans le moment même où chacun des évêques de France, loin de chercher à établir l'unité du chant liturgique, s'occupait au contraire de faire imprimer des livres de chœur spéciaux à chaque diocèse.

L'espèce de mouvement soulevé autour de ses publications était déjà calmé lorsque Demoz fut nommé curé d'une paroisse du diocèse de Genève, partie française: Champdor, petit village situé sur l'Albarine, et qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Nantua, dans le département de l'Ain. Parmi les pièces concernant cette localité aux archives départementales de l'Ain, figurent la prise de possession de la cure de Champdor par « messire François Demoz », le 19 novembre 1732; l'approbation de sa nomination par le chapitre de Belley, à cause de ses dîmes au dit lieu; l'institution ou visa pour la chapelle du rosaire érigée en l'église de Champdor, en faveur du curé Demoz, donné par l'évêque de Genève, le 19 septembre 1737; l'acte de prise de possession de cette chapelle; et enfin, la reprise de possession de la même chapelle par Joachim Guillod, prêtre de Lyon, en 1740 ². En cette année se place donc le décès de François Demoz, et cette date s'accorde avec les indications fournies par ses biographes; ils ajoutent qu'au moment de sa mort il préparait une seconde édition de quelques-uns de ses livres. L'art ne perdit rien à s'en voir privé, et en fin de compte, la plus grande utilité du système de Demoz fut d'avoir été pour son auteur « un plaisir innocent. » Depuis 1740, la même conclusion a pu être tirée très souvent dans des cas semblables.

Bibliographie du système de Demoz.

Bréviaire romain noté selon un nouveau système de chant, très court, très facile et très sûr, par M^{***}, prêtre. A Paris, chez Pierre Simon, 1726, in-12, de 22 ff. 1476 et xxvIII pages.

Remarques sur la méthode d'écrire la musique de M. Demoz. Paris, 1726, in-12.

Réponse à la critique de M^{***} contre un nouveau système de chant, par M^{***}, prêtre. A Paris, chez Guillau fils, etc., 1727, in-12, 43 pages.

Méthode de plain-chant selon un nouveau système très court, très facile et très sûr. Approuvé par MM. de l'Académie royale des Sciences, et par les plus habiles musiciens de Paris. Par M''', prêtre. A Paris, chez Pierre Guillau fils, etc., 1728; (le privilège à la fin est daté du 12 juillet 1726). In-80 de 10 ff. non chiffrés, 38 p. et 3 ff.

Méthode de musique selon un nouveau système très court, très facile et très sûr, approuvé, etc. Dédiée à la Reine, par M**, prêtre. A Paris, chez Pierre Simon, etc., 1728, in-8°, 6 ff., 216 p. et 2 ff. (Le privilège, du 18 novembre 1727, est donné à « notre cher et bien-aimé le sieur Demoz, prêtre du diocèse de Genève, dans notre partie de France »).

Lettre en forme de Dissertation à Monsieur Demoz, sur sa nouvelle méthode d'écrire le plain-chant et la musique. De l'imprimerie de J.-B.-Chr. Ballard, etc., 1729, in-4°, 38 p. (La lettre est signée S. D. B. C. D. M., et datée de juillet 1728; le privilège, daté du 25 février 1729, est accordé au sieur Sébastien de Brossard, chanoine de Meaux).

Articles du *Mercure de France*: juin 1726, annonce de la nouvelle manière de noter la musique, de M. Demoz. — Décembre 1726, annonce du bréviaire noté en plain-chant selon l'invention de M. Demoz. — Septembre 1727, annonce du bréviaire et d'une nouvelle méthode de musique, en préparation, selon le système de M. Demos. — Février 1728, lettre sur le système de chant inventé depuis peu par un prêtre de St-Sulpice, et sur la coutume d'employer les sept lettres de l'alphabet pour désigner les sons. — Juin 1728, annonce d'une

¹ La Borde, Essais sur la musique, t. III, p. 611.

² Inventaire-sommaire des archives départementales de l'Ain, G. 195.

souscription aux livres de plain-chant notés selon le nouveau système de chant de M***, prêtre du diocèse de Genève. — Novembre 1728, Réflexions sur le prospectus des livres de plain-chant imprimés selon le système de M. Demoz. — Décembre 1728, suite des Réflexions. - - Avril 1729, Réponse de M. De Mos, sur son nouveau système de chant.

MICHEL BRENET.



Notre enquête

SUR

LA RESPIRATION DANS LE CHANT

(Suite)

De M. **Melchissédec**, de l'Opéra, professeur au Conservatoire de Paris.

..... Certes, je comprends l'incertitude des élèves et même des professeurs en ce qui touche la respiration... car, comment démêler la vérité au milieu de toutes ces méthodes... autant parler des méthodes de chant qui toutes sont bonnes... étant toutes mauvaises!!! car il ne peut y avoir de méthode de chant!

Il serait trop long ici de vous dire les arguments que j'ai à fournir pour établir la véracité de ce que j'avance... cependant, un jour je l'écrirai.

Pour la respiration... eh bien, Monsieur, c'est bien simple, on doit respirer naturellement et bannir complètement la *méthode!* aussi bien celle qui prône un système au détriment de celui-là... que les autres!

Pas de claviculaire!

Pas de costale!

Pas d'abdominale!

Respirez pour chanter comme quand on veille, naturellement! mais, pas de corset pour les femmes, ah non! une simple ceinture soutenant la poitrine, et alors pour arriver à avoir une bonne respiration:

1º Une bonne santé d'abord...

2º Des exercices, marches, haltères, escrime, natation, etc., etc., d'une façon modérée, et puis se rendre maître, autant que possible, de ses muscles expirateurs!

Voilà mon avis, et je chante depuis trente ans et demi! ayant débuté le 16 juillet 1866 et ayant chanté le 30 septembre 1896 à Vichy.

Jantilom's

De M. le professeur D' Jentzer.

..... Existe-t-il des exercices spéciaux ne faisant pas partie de l'exercice vocal et susceptibles de développer la respiration et la voix? Sans doute!

La gymnastique qui fortifie d'une façon générale les muscles, par conséquent tout l'organisme humain, doit concourir aussi au développement de la voix; seulement, il y a gymnastique et gymnastique, et celle-là seule atteindra le but désiré qui se basera sur les lois de l'anatomie et de la physiologie. La méthode suédoise de gymnastique, précisément à cause de ses bases scientifiques, si nécessaires pour une branche s'occupant du développement corporel, est susceptible plus que tout autre, de rendre des services incontestables aux personnes désireuses de perfectionner leur respiration et de développer leur voix.

En effet, la méthode suédoise admet que l'enseignement de la gymnastique doit avoir pour but le développement harmonique de toutes les parties du corps sans oublier ces deux puissants facteurs: la respiration et la circulation.

« Lorsqu'on se livre à des exercices gymnastiques ¹, il faut faire pénétrer dans l'organisme une plus grande quantité d'oxygène, nécessaire au travail à exécuter, d'ici la nécessité de faire de larges inspirations, les inspirations faibles ayant pour résultat de produire des battements de cœur et d'amener l'essoufflement. »

Mais encore faut-il pour emmagasiner une grande quantité d'air avoir un thorax relatif. Et c'est là le point dont se préoccupe constamment la gymnastique suédoise. Toutes les attitudes, sans exception, tendent à dévolopper la cavité thoracique, et, outre certains groupes d'exercices qui ont spécialement pour but le redressement de la colonne vertébrale et l'amplification du thorax, tous agissent dans le même sens.

Si nous ajoutons qu'entre les différents groupes qui doivent composer une leçon, sont intercalés aussi souvent que possible des exercices respiratoires à inspirations lentes et régulières, on peut comprendre l'importance qu'apporte un tel système à l'organe de la respiration.

Le but cherché est sûrement atteint si l'on obtient des élèves des mouvements corrects dont la pureté est facilitée par des vêtements amples.

« Que de fois nous est-il arrivé d'avoir été consulté pour des enfants auxquels on voulait faire cesser les exercices gymnastiques à cause de l'essoufflement produit par ces exercices. Dans ces circonstances, après avoir ausculté les enfants avec soin et exclu tout état pathologique, nous avons conseillé les inspirations larges avant et après les exercices et presque toujours nous avons réussi à faire continuer aux élèves les leçons commençées.

Un enseignement rationel, tel que nous venons de l'exposer, a été donné, à titre d'essai, dans une de nos écoles primaires; à côté des succès pédagogiques, les parents observateurs ont remarqué avec plaisir chez

¹ Préface du Manuel de gymnastique suédoise, *Dr. prof. Jentzer*, Stapelmohr, éditeur, Genève.